



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

saturnisme

Question écrite n° 75622

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la secrétaire d'Etat au logement sur la mise au point d'un filtre anti-plomb par la Générale des eaux. Dans le cadre de la politique de lutte contre le saturnisme, la concentration maximale en plomb ne doit pas excéder 50 microgrammes par litre, or, en pratique, cette norme est très souvent dépassée. Ceci est d'autant plus inquiétant qu'une directive européenne, se basant sur les recommandations de l'OMS, encourage les pays à tendre vers 25 microgrammes par litre dès 2003, puis 10 microgrammes par litre à la fin 2013. Le risque de saturnisme concerne encore plusieurs millions de ménages, dont le logement est équipé de canalisations en plomb, malgré l'obligation de renouvellement des canalisations assez peu respectées par les propriétaires. Ce filtre anti-plomb constitue donc une alternative intéressante. Aussi, il aimerait savoir quelles sont les mesures envisagées pour que l'utilisation de ce filtre soit généralisée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75622

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2078